









Abonnez-vous  
gratuitement  
aux BSV de la  
région Occitanie

### A retenir

- MILDIU** Restez vigilants à l'état sanitaire du feuillage de vos jeunes vignes et de vos cépages tardifs
- BOTRYTIS** Avec le retour de conditions pluvieuses et fraîches, surveillez vos parcelles.

### MÉTÉO

#### • Prévisions du 6 au 11 septembre 2017

	Mer 6	Jeu 7	Ven 8	Sam 9	Dim 10	Lun 11
Températures	13 - 22	11 - 21	12 - 21	13 - 20	11 - 19	12 - 19
Tendances						

### STADES PHENOLOGIQUES

**Zones Estaing et Entraygues** : La véraison n'est pas encore complète. Les épisodes de gel de printemps ont impacté assez fortement le potentiel de récolte.

**Zone Marcillac** : Sur parcelles non gelées, la véraison est déjà terminée. Pour les parcelles impactées par le gel au printemps, la véraison touche à son terme. Nous sommes à un peu moins d'un mois de la récolte.

Suite aux après-midis caniculaires, des grappes ont été échaudées, même au stade véraison achevée. Les effets du stress hydrique restent modérés.

**Zones Millau** : L'impact du manque d'eau peut être ponctuellement sévère et l'incidence sur le feuillage devient significative. Sur certains cépages comme le Cabernet sauvignon, le stress hydrique perturbe le bon déroulement de la véraison.

### MILDIU (*Plasmopara viticola*)

#### • Situation au vignoble

**Zones Estaing et Entraygues** : L'évolution de la maladie a été fortement ralentie par les conditions chaudes et très sèches du mois d'août. Des symptômes de mildiou mosaïque sont très régulièrement observés sur le haut du feuillage, mais le champignon semble désormais peu virulent.

**Zone Marcillac** : De nouvelles contaminations ont eu lieu sur les jeunes pousses. Le mildiou est désormais visible sous forme de mosaïque sur le haut du feuillage. Mais la maladie est sans impact significatif sur la récolte.

**Zones Millau** : La contre-partie plus positive des conditions sèches est la quasi-absence de maladie.



#### Directeur de publication :

Denis CARETIER  
Président de la Chambre  
Régionale d'Agriculture  
d'Occitanie  
BP 22107  
31321 CASTANET TOLOSAN CX  
Tel 05.61.75.26.00

Dépôt légal : à parution  
ISSN en cours

#### Comité de validation :

Chambre d'agriculture de  
l'Aveyron, Chambre  
régionale d'Agriculture  
d'Occitanie, DRAAF  
Occitanie, Unicor cave de  
Valady



Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Agence Française pour la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.

**Évaluation du risque** : De nouvelles taches peuvent toujours apparaître sur jeunes feuilles, mais à l'approche de la récolte tout risque de dégradation importante peut être écarté.

Cependant, dans les situations à récolte plus tardive, il convient de rester vigilant à l'évolution de l'état sanitaire du feuillage qui doit permettre à une alimentation suffisante des grappes. Pensez à la prophylaxie.

Il en est de même pour les jeunes plantations dont l'état du feuillage va conditionner une bonne mise en réserve.

**Mesures prophylactiques** : En présence de symptômes sur jeunes feuilles, un rognage léger peut permettre de limiter l'évolution du pathogène en empêchant les repiquages vers les grappes et le bas de la végétation.

## OÏDIUM (*Uncinula necator*)

---

### • Situation au vignoble

**Zones Estaing et Entraygues** : Quelques symptômes sur grappes (anecdotiques) ont été observés sur des vignes non protégées.

**Zone Marcillac** : rien à signaler

**Évaluation du risque** : Dans les situations qui ont déjà atteint la fin de la véraison, l'oïdium ne présente plus de risques. D'autant plus que la grande majorité des situations était restée saine jusqu'en fin de saison.

Petit bémol pour les vignobles de la Vallée du Lot qui sont exposés à des conditions plus favorables au champignon et qui avaient déjà montré une progression significative des dégâts début août. Dans les parcelles les plus impactées, les symptômes pourraient encore progresser dans le courant de la véraison.

**Mesures prophylactiques** : Le développement du champignon, et notamment la sporulation, est perturbé par la lumière. En assurant l'insolation et l'aération des grappes, l'effeuillage peut permettre de limiter la progression du champignon (attention au choix de l'exposition, soleil levant strict).

## BOTRYTIS (*Botrytis cinerea*)

---

### • Situation au vignoble

**Zone Estaing** : Quelques points (très épars) de botrytis sont observés, mais sans conséquence pour le moment au vu des conditions climatiques.

**Zone Marcillac** : rien à signaler

**Évaluation du risque** : Surveillez régulièrement l'état sanitaire de vos parcelles. Le retour des pluies et l'évolution des conditions vers des températures matinales fraîches et de rosée, ajouté à l'avancée de la maturité créent des conditions favorables à l'installation du champignon.

**Mesures prophylactiques** : Ne négligez pas l'efficacité de la prophylaxie pour gérer le risque Botrytis :

- maîtrise de la vigueur,
- aération des grappes et la création d'un microclimat défavorable au champignon,
- **limitation des portes d'entrée par une bonne gestion du risque vers de grappe et oïdium.**

## CICADELLE DE LA FLAVESCENCE DORÉE (*Scaphoideus titanus*)

- **Éléments de biologie :** La flavescence dorée, tout comme le bois noir, est appelée jaunisse de la vigne. Les symptômes caractéristiques de ces deux syndromes sont identiques (seule une analyse permet d'identifier la maladie). À savoir :

- **rougissement** (cépages rouges) ou **jaunissement** (cépages blancs) et un **enroulement** des feuilles,
- **dessèchement des grappes** (aucune récolte sur les pieds atteints),
- **non aoûtement** des rameaux en fin de campagne d'où un port-retombant sur certains cépages.

Ces symptômes apparaissent à partir du mois de juillet jusqu'aux vendanges.



Symptômes de Flavescence dorée sur cépage blanc – Photo CA 81



Symptômes de flavescence dorée sur cépage rouge – Photo CA 81

**Évaluation du risque :** L'arrachage des pieds contaminés doit être réalisé de manière systématique. Et la déclaration auprès du DRAAF/SRAL est obligatoire. Profitez de la période de prospection pour faire le point sur l'état sanitaire de votre vignoble avec les équipes techniques en charge de la surveillance.

## DROSOPHILA SUZUKII

- **Situation au vignoble :** Les observateurs des réseaux de surveillance restent vigilants à tout signe inhabituel de pourriture acide qui pourrait laisser suspecter des attaques de *Drosophila suzukii*. A ce jour, aucun symptôme douteux n'est signalé.

**Évaluation du risque :** Les stratégies de gestion les plus efficaces restent la mise en œuvre de mesures prophylactiques consistant à limiter l'accroissement des populations de l'insecte en évitant leur déplacement depuis les premiers foyers de pourriture détectés.

**Mesures prophylactiques :** La gestion de *D. suzukii* reprend les principes de gestion prophylactiques énoncés pour le botrytis et la pourriture acide :

- maîtriser la vigueur et éviter les entassements de végétation,
- éviter les blessures des baies, qu'elles soient d'origine mécanique (rognage) ou parasitaire (oïdium, vers de grappe),
- éliminer très rapidement les premières grappes atteintes,
- ne pas entreposer de déchets (éclaircissage, tri de récolte, ou déchets de cave) dans ou à proximité des parcelles...

**Ce BSV est le dernier de la saison. Bonne fin de campagne à tous !**

**REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISÉE SEULEMENT DANS SON INTÉGRALITÉ (REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)**

Ce bulletin de santé du végétal a été préparé par l'animateur filière viticulture de la Chambre Régionale d'Agriculture d'Occitanie et élaboré sur la base des observations réalisées par la Chambre d'Agriculture de l'Aveyron, le Syndicat AOC Marcillac, la cave de Valady et les agriculteurs observateurs.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA d'Occitanie dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.